

DANS TOUS LES SENS
Espace et atelier d'écriture

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE LES SOUSSIGNES

RAISON SOCIALE DE L' ENTREPRISE : Association Dans Tous Les Sens
 Association Loi 1901

Numéro de SIRET : 435 227 434 00014

Adresse : 1 rue Robert Desnos- 69 120 VAULX-EN-VELIN

Téléphone : 04 72 04 13 39

Représenté par : Madame Marcaud Marie-France

Qualité : Présidente

Ci-après dénommé "LE PRODUCTEUR", d' une part.

ET

RAISON SOCIALE DE L' ENTREPRISE : CCAS Corbas

Numéro SIRET : 2 66 910 41 3000 19

Code APE : 8891 A

Adresse : Place Charles Jocteur, 69960 Corbas

Téléphone : 04 37 25 30 68

Représenté par : Alain VIOLLET

Qualité : Président

Ci-après dénommés "L'ORGANISATEUR", d' autre part.

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

PREAMBULE

Le PRODUCTEUR a pour activité principale l' animation d' ateliers d' écriture et l' organisation de manifestations publiques en lien avec l' écriture.

L' ORGANISATEUR a demandé au PRODUCTEUR de prendre en charge l'animation de 12 ateliers d'écriture de 2h pour le public du CCAS de Corbas.

La présente convention définit les modalités de cette intervention.

ARTICLE I - OBJET

Le PRODUCTEUR met à disposition de l' ORGANISATEUR, le poète Mohammed El Amraoui chargé de préparer et d' animer 24h d' ateliers d' écriture répartis en 12 séances de 2h entre mars 2021 et décembre 2021. Le dernier atelier prendra la forme d' une restitution (lecture à haute voix) des textes produits pendant les séances. Il aura lieu dans le cadre de la semaine Bleue à Corbas.

Un planning sera établi en accord des deux parties. Les ateliers auront lieu en principe le mercredi après-midi de 14h à 16h. Il pourra varier en fonction des disponibilités de l' intervenant et des participants aux ateliers.

Un livret réunissant l' ensemble des textes produits au cours de ces séances d' ateliers d' écriture sera réalisé par le PRODUCTEUR sous réserve de la prise en charge d' au moins 30 exemplaires par l' ORGANISATEUR.

Les textes pourront aussi faire l' objet d' une restitution publique (lectures, expositions,).

ARTICLE II - OBLIGATIONS DU PRODUCTEUR

Le PRODUCTEUR assume la responsabilité artistique de ces interventions.

En qualité d' employeur, il assure les rémunérations, charges sociales et

fiscales, de son personnel.

ARTICLE III - OBLIGATIONS D'ORGANISATEUR

L'ORGANISATEUR assure la fonction d'intermédiaire entre l'intervenant et les personnes fréquentant ces séances d'atelier d'écriture.

En qualité d'employeur, il assure les rémunérations, charges sociales et fiscales, de son personnel.

ARTICLE IV - PRIX ET REGLEMENT

L'ORGANISATEUR s'engage à verser au PRODUCTEUR, en contrepartie de ce qui précède, la somme globale maximale de 1 920 € net (mille neuf cent vingt euros) pour les ateliers et 200 € (deux cents euros) de frais de déplacement.

Cette somme sera réglée par mandat administratif à 30 jours, établis à l'ordre de l'Association Dans tous les Sens, sur présentation d'une facture.

Le PRODUCTEUR certifie ne pas être assujettie à la TVA pour cette activité.

ARTICLE V - ASSURANCES

Le PRODUCTEUR est tenu d'assurer contre tous les risques tous les objets lui appartenant, ou comme tel, ou appartenant à son personnel.

L'ORGANISATEUR déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés aux interventions dans son lieu.

ARTICLE VI - ANNULATION DE LA CONVENTION

La présente convention se trouverait suspendue ou annulée de plein droit et sans indemnisation d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure.

ARTICLE VII - COMPETENCE JURIDIQUE

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Lyon, mais seulement après épuisement des voies amiables (conciliation, arbitrage, etc.)

Fait à Vaulx en Velin, en deux exemplaires originaux, le

LE PRODUCTEUR

Mme Marcaud Marie-France, présidente

L'ORGANISATEUR

Mr Alain Viollet, président

DANS TOUS LES SENS

Ateliers d'écriture

4, rue Robert Desnos

69120 VAULX-EN-VELIN